



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CACE/393

19 juin 2006

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: Réunion de la Commission d'études 4 des radiocommunications (Service fixe par satellite). Genève, 14-15 septembre 2006.

1 Introduction

Nous vous informons, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 4 de l'UIT-R aura lieu à Genève, du 14 au 15 septembre 2006, immédiatement après les réunions des Groupes de travail 4A et 4B (voir la Lettre circulaire 4/LCCE/92 du 16 mai 2006).

La réunion de la Commission d'études aura lieu au siège de l'UIT, à Genève. Les services directement liés aux réunions, enregistrement des délégués, distribution des documents, etc., seront regroupés dans le même bâtiment. La réunion débutera à 9 h 30, le 14 septembre 2006.

L'enregistrement des délégués débutera à 8 h 30. Pour accéder au comptoir d'enregistrement situé **dans le bâtiment Montbrillant, tous les délégués devront emprunter exclusivement l'entrée Montbrillant** le jour de l'ouverture.

2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 4 est reproduit à l'Annexe 1. Les contributions des participants seront traitées conformément à la Résolution UIT-R 1-4.

Les Questions assignées à la Commission d'études 4 se trouvent à l'adresse suivante :

<http://www.itu.int/ITU-R/publications/download.asp?product=que04&lang=f>

2.1 Adoption de projets de Recommandation à la réunion de la Commission d'études (§ 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-4)

Un projet de révision de Recommandation a été établi aux réunions du Groupe de travail 4A (au mois de mars 2006) et est soumis pour adoption à la Commission d'études conformément au § 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-4.

Conformément aux § 2.25 et 10.2.2.2 de la Résolution UIT-R 1-4, les titres et résumés des projets de révision de Recommandation sont repris dans l'Annexe 2.

2.2 Adoption de projets de Recommandation par une Commission d'études par correspondance (§ 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-4)

La procédure décrite au § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-4 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études ou qui, faute de temps, n'ont pas pu être présentés dans les langues de travail avant la réunion.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 4A et 4B organisées juste avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à la Commission. Après examen, la Commission pourra décider de les faire adopter par correspondance. Dans ces cas-là, la Commission d'études peut aussi décider d'appliquer la procédure d'adoption en même temps que celle d'approbation (PAAS) d'un projet de Recommandation, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-4 (voir aussi le § 2.3 ci-dessous).

Conformément au § 2.25 de la Résolution UIT-R 1-4, l'Annexe 3 à la présente Circulaire contient la liste des sujets qui seront traités au cours des réunions des Groupes de travail qui précéderont immédiatement la réunion de la Commission et qui pourraient donner matière à projet de Recommandation.

2.3 Décision de procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décidera de l'éventuelle procédure d'approbation de chaque projet de Recommandation qu'il s'agit de faire adopter conformément au § 10.4.3 de la Résolution UIT-R 1-4. La procédure d'approbation sera alors ouverte. Le texte en question sera soit soumis à la prochaine Assemblée des radiocommunications, soit envoyé aux Etats Membres pour être examiné pour adoption par le biais de la procédure de consultation; ou à défaut la Commission d'études peut décider d'appliquer la procédure PAAS, visé au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-4.

3 Visa

Nous vous rappelons que pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. Ce visa doit être demandé et obtenu de la représentation de la Suisse auprès de votre pays (ambassade ou consulat) ou, à défaut, de celle la plus proche de votre pays de départ. En cas de problème, l'Union peut, sur demande officielle de l'administration ou de la société que vous représentez, intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission de ce visa.

Les demandes de visa doivent nous parvenir sous couvert d'une lettre officielle de l'administration ou de la société que vous représentez. Cette lettre doit préciser votre nom et vos fonctions, votre date de naissance, votre numéro de passeport, ainsi que ses dates de délivrance et d'arrivée à expiration. Elle doit être accompagnée d'une photocopie de votre passeport et du formulaire d'inscription, dûment rempli, le tout devant être envoyé par télécopie au numéro +41 22 730 6600 à l'Unité des documents et réunions de l'UIT-R, bureau V.434, à l'attention de Mme L. Kocher. Veuillez noter que l'Union a besoin d'au moins une semaine pour traiter tous les documents nécessaires à l'obtention d'un visa.

4 Participation

Les services d'interprétation seront fournis sur la base des inscriptions de participants parvenues avant la réunion.

Afin que les dispositions nécessaires puissent être prises, nous vous prions de nous communiquer, un mois au plus tard avant l'ouverture de la réunion, le nom de votre (vos) représentant(s) au moyen du formulaire ci-joint (Annexe 4) (le photocopier si nécessaire). Les informations concernant l'hébergement se trouvent à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/travel/index-fr.html>.

Valery Timofeev
Directeur, Bureau des radiocommunications

Annexes: 4

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion préparatoire à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

ANNEXE 1

Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 4 des radiocommunications

(Genève, 14-15 septembre 2006)

- 1** Introduction
- 2** Adoption de l'ordre du jour
- 3** Désignation du Rapporteur
- 4** Rapport du Président
- 5** Rapports des Groupes de travail
 - GT 4A
 - GT 4B
- 6** Examen des Recommandations nouvelles et révisées
 - 6.1** Recommandations pour lesquelles a été notifiée l'intention de demander l'adoption (voir Résolution UIT-R 1-4, § 10.2.2 et § 10.4)
 - adoption du texte par la Commission d'études
 - décision sur la procédure d'approbation à suivre
 - 6.2** Recommandations pour lesquelles l'intention n'a pas été notifiée (voir Résolution UIT-R 1-4, § 10.2.3)
 - décision de demander l'adoption
 - décision sur la procédure d'approbation à suivre
- 7** Examen des Questions nouvelles et révisées
- 8** Examen d'autres contributions
- 9** Examen de la structure des Groupes de travail et désignation de leurs Présidents
- 10** Examen des programmes de travail futurs et d'un calendrier provisoire des réunions
- 11** Divers

V. RAWAT
Président de la Commission d'études 4

ANNEXE 2

Titre et résumé de la Recommandation proposée pour adoption

Groupe de travail 4A

Document 4/79: Projet de révision de la Recommandation UIT-R S.1713 - Méthode de calcul de l'espacement angulaire minimal à la surface de la Terre entre un satellite non-géostationnaire de type HEO du SFS dans son arc "actif" et un satellite géostationnaire.

La Recommandation UIT-R S.1713 décrit à l'heure actuelle une méthode de calcul de l'espacement angulaire minimal sous-tendu en tout point de la surface de la Terre visible par un satellite à orbite elliptique fortement inclinée (HEO) dans son arc "actif", entre ce satellite HEO et tous les emplacements visibles sur l'orbite OSG. Dans ce document, la Recommandation a été révisée en vue d'ajouter une méthode d'analyse de brouillages entre un système HEO et un réseau OSG *spécifique* (c'est-à-dire que la longitude du satellite OSG est connue). Pour procéder à cette analyse, il faut déterminer la configuration du brouillage dans le cas le plus défavorable qui se produit généralement dans une situation d'espacement angulaire minimal à la surface de la Terre entre un satellite HEO dans son arc "actif" et le satellite OSG spécifique. Dans cette révision, on trouvera une description de la nouvelle méthode et le fichier Excel correspondant en pièce jointe pour calculer l'espacement angulaire minimal à la surface de la Terre, ou dans l'empreinte d'un faisceau donné, entre un satellite HEO "actif" et un satellite OSG *spécifique*.

Le projet de révision de la Recommandation UIT-R S.1713 permet également de corriger certaines erreurs de notation dans le fichier Excel existant qui est joint dans l'Annexe 3.

ANNEXE 3

Sujets à traiter aux réunions des Groupes de travail 4A et 4B qui auront lieu juste avant la réunion de la Commission d'études 4, et qui pourraient donner lieu à des projets de Recommandation

Groupe de travail 4A

- 1 Méthode possible de partage des fréquences entre réseaux bidirectionnels du SFS comportant des stations terriennes ubiquistes (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R S.[Sharing-Bi-Direct-Ubiq] figurant dans l'Annexe 1 du [Document 4A/331](#)).
- 2 Possibilités de fournir un accès internet large bande au niveau mondial à l'aide de systèmes du SFS (avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R S.[] figurant dans l'Annexe 2 du [Document 4A/331](#)).
- 3 Calcul des niveaux de rayonnements non désirés produits par un système à satellites non géostationnaires du service fixe par satellite au niveau des sites de radioastronomie (avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R S.1586 figurant dans l'Annexe 3 du [Document 4A/331](#)).
- 4 Discrimination de polarisation croisée des microstations (avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R S.727-1 figurant dans l'Annexe 4 du [Document 4A/331](#)).
- 5 Méthodes d'utilisation du spectre (avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R S.742-1 figurant dans l'Annexe 5 du [Document 4A/331](#)).

Groupe de travail 4B

- 1 Améliorations des performances du protocole de commande de transmission sur les réseaux à satellite (document de travail constituant la base d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R S.1711 figurant dans l'Annexe 6 du [Document 4B/95](#)).
- 2 Protocole de commande de transmission (TCP) sur les réseaux à satellite (document de travail constituant la base d'un avant-projet de rapport sur un avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R S.[TCPSAT] figurant dans l'Annexe 5 du [Document 4B/95](#)).
- 3 Caractéristiques d'erreur admissibles d'un conduit numérique fictif de référence de satellite fonctionnant au-dessous de 15 GHz (avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R S.1062-3 figurant dans l'Annexe 7 du [Document 4B/95](#)).
- 4 Utilisation de stratégies et de techniques de protection contre les évanouissements dans le service fixe par satellite (avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R S.1061 figurant dans l'Annexe 8 du [Document 4B/95](#)).

ANNEXE 4 (anglais seulement)

Registration Form

ITU-R Meetings

Geneva, Switzerland, 25 August - 21 September 2006



Radiocommunication Bureau

I wish to participate in

Table with meeting sessions: WP 4-9S, WP 7B, WP 7D, WP 4B, WP 7C, WP 7A, SG 9, WP 4A, JSG 4&9, WP 8B, WP 8A, WP 9C, WP 6E, WP 8D, TG 1/9, SG 4, SG 6, SG 8.

Mr. Mrs. Ms. Miss: (family name) (first name)

Accompanied by family member(s): (family name) (first name)

1. REPRESENTATION

Name of Member State:

- Head of Delegation, Deputy, Delegate

To be completed by representatives of Member States only

Name of Sector Member:

- Recognized Operating Agencies, Scientific or Industrial Organizations, UN, Specialized Agencies and the IAEA, Regional and other International Organizations, Regional Telecommunication Organizations, Intergovernmental Organizations operating Satellite Systems, Other Entities dealing with Telecommunication matters, Associates

2. OFFICIAL ADDRESS

Name of the Company:

Street Address:

City/State/Code/Country:

Business tel.: Fax:

E-mail: In case of emergency:

3. DOCUMENTS

- I wish to receive paper copies during the meeting: Yes No
If yes, indicate one language only: English, Arabic, French, Chinese, Spanish, Russian

Upon request, contributions are available at the Document Distribution Desk

Date: Signature:

For BR Secretariat use only

Table with columns: Approved (if applicable), Personal Section, Meeting Section, Pigeonhole

To be returned duly completed to the Radiocommunication Bureau Place des Nations CH-1211 Geneva 20 Switzerland Telephone: +41 22 730 5802 Telefax: +41 22 730 6600 Email: linda.kocher@itu.int